

ZÉRO DÉCHET : SES 5 RÈGLES ET SES BIENFAITS

Il va sans dire, le mouvement *Zéro déchet* prend de l'ampleur au Québec, mais aussi chez nous, en Abitibi-Ouest. Mais qu'est-ce que le *Zéro déchet*? Voici les 5 règles de ce mouvement et des exemples concrets à appliquer au quotidien.



Refuser (ce dont nous n'avons pas besoin)

Refusez les objets superflus qui s'insinuent dans votre vie. On pourrait en recycler la majorité, mais le zéro déchet vise plutôt à enrayer ces objets inutiles. Par exemple, refusez les articles en plastique à usage unique, les tasses jetables, les échantillons, les articles promotionnels inutiles et encombrants.

Réduire (ce dont nous avons besoin)

Réduire, c'est s'attaquer au cœur du problème des déchets et de prendre en considération les conséquences environnementales de la consommation. Remettez-vous en question : en avez-vous réellement besoin ? Aussi, vous pouvez aussi réduire les emballages, acheter en vrac, imprimer moins, etc.

Réutiliser (ce que nous consommons et ne pouvons ni refuser ni réduire)

À ne pas confondre avec recycler. Réutiliser consiste à maximiser l'utilisation d'un produit et prolonger sa durée de vie. Cherchez des produits réutilisables, rechargeables, réparables, durables et polyvalents.

Recycler (ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser)

Apprenez bien ce qui est accepté dans le bac bleu et à l'écocentre et appliquez-le dans votre quotidien. Consultez la section *Matières résiduelles* de notre site Internet : <https://www.mrcao.qc.ca/fr/matieres-residuelles-ecocentre>.

Composter (le reste)

Le compostage domestique permet de recycler les matières organiques végétales qui, autrement, se retrouvent dans un site d'enfouissement.

Consultez : <https://www.mrcao.qc.ca/fr/compostage-domestique-et-herbicyclage>.

Source : Béa Johnson (2013), *Zéro déchet*. Les éditions Transcontinental.

RÉFLEXION

« C'est vrai, on sort la poubelle sur le trottoir le soir, et, le lendemain matin, les emballages en plastique de céréales et les essuie-tout souillés ont disparu, comme par enchantement. Mais, quand on dit : "Je l'ai jeté", qu'est-ce qu'on veut dire exactement ? On l'a jeté où ? On a beau déposer les poubelles hors de notre vue, ça ne veut pas dire qu'on ne doit plus y penser. Après tout, nos déchets ne disparaissent pas sous prétexte que les vidangeurs les ont enlevés. Ils finissent dans les décharges, à compromettre notre environnement à l'équilibre précaire, à libérer des composés toxiques dans l'air et le sol, à gaspiller les ressources utilisées pour créer ces produits dont on s'est débarrassé, et à nous coûter des sommes astronomiques chaque année pour les traiter. »

Béa Johnson, *Zéro déchet*. Les éditions Transcontinental, p.29

Écocentre et Centre de valorisation des
matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous :
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca